



BRIEFING POLITIQUE | JUILLET 2021

LE SOMMET DES NATIONS UNIES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES : EMPÊCHER LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DES ENTREPRISES ¹



FIAN
INTERNATIONAL



Le présent briefing s'adresse aux gouvernements et vise à les sensibiliser aux fausses solutions de transformation des systèmes alimentaires promues par le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Il comprend des demandes concrètes que les gouvernements doivent faire valoir au cours du Sommet, afin d'en atténuer les conséquences les plus néfastes et de soutenir une véritable transformation des systèmes alimentaires des entreprises pour assurer la santé des personnes et de la planète.

CONTEXTUALISATION

Le monde est en proie à de multiples crises : La faim est en hausse continue depuis 2014 et touche actuellement jusqu'à 811 millions de personnes,² la consommation de produits comestibles ultra-transformés a entraîné une pandémie d'obésité et d'autres maladies non transmissibles, le changement climatique affecte les moyens de subsistance de millions de personnes et la perte de biodiversité est alarmante. **Le modèle actuel de production et de distribution alimentaire est hautement dysfonctionnel et les externalités de ce modèle entraînent des coûts énormes pour les systèmes publics.**

Lorsque les premiers cas de COVID-19 ont fait la une des journaux il y a un an et demi, ce qui était au départ une crise sanitaire s'est rapidement transformé en une crise alimentaire et de subsistance pour des pans entiers de la société. Les gouvernements du monde entier ont adopté des mesures drastiques, souvent appliquées de manière aléatoire et qui ont conduit des millions de personnes à perdre leur emploi et leur revenu, en particulier les personnes travaillant dans le secteur informel et à la journée. En l'absence de régimes de protection sociale, ou avec des régimes inadéquats, ces mesures ont poussé une grande partie

de la société à la limite de la survie. Dans le sillage de la crise alimentaire qui en a résulté, le nombre de personnes souffrant de faim a augmenté de façon spectaculaire, atteignant jusqu'à 161 millions en à peine plus d'un an.³

Partout dans le monde, des pans entiers de la société protestent pour réclamer justice, et leur nombre ne cesse de croître. Les gouvernements doivent écouter leurs citoyens et répondre à leurs demandes légitimes. **Tenir compte des propositions et des pratiques réelles des gens pour surmonter la crise permettrait également d'utiliser les ressources gouvernementales de manière beaucoup plus durable, saine et juste.**

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui se tiendra en septembre prochain est censé aborder les problèmes actuels des systèmes alimentaires. Cependant, il n'a pas pour objectif de s'attaquer à la crise alimentaire générée par la COVID ni aux causes structurelles de systèmes alimentaires non durables, malsains et injustes. Au contraire, il vise à créer l'illusion du changement pour que rien ne change, notamment pour maintenir le statu quo du modèle de production et de distribution alimentaire industriel, mondialisé et contrôlé par les entreprises.

¹ Par "systèmes alimentaires des entreprises", nous entendons les systèmes alimentaires dominants qui sont caractérisés par le modèle agro-industriel et des chaînes de valeur de plus en plus mondialisées, qui servent les intérêts de quelques pays puissants et de grandes entreprises.

² Chiffres de 2020 de la FAO, du FIDA, de l'UNICEF, du PAM et de l'OMS 2021. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021 : Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous. Rome, FAO.
<http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9692fr/>

³ ibid

EN QUOI LE SOMMET DES NATIONS UNIES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES POSE-T-IL PROBLÈME?

1. IL PROMET DE FAUSSES SOLUTIONS POUR TRANSFORMER LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Le Sommet pourrait conduire à une nouvelle consolidation des modèles actuels d'investissement dans les systèmes alimentaires industriels, les chaînes de valeur mondiales et les solutions basées sur le marché, y compris l'accélération de la numérisation, l'agriculture à haut niveau d'intrants et les (fausses) solutions technologiques à la durabilité. Ces prétendues "solutions" négligent les droits humains et des peuples et favorisent la cooptation de véritables voies de transformation telles que l'agroécologie. Elles sont à forte intensité de capital et très éloignées

des besoins et de la réalité des pays du Sud. **De telles solutions créeront encore plus de dépendance à l'égard des chaînes de valeur mondiales et des sociétés transnationales, et favoriseront une "agriculture sans agriculteurs", ce qui est à l'opposé de ce dont les pays du Sud ont besoin : retrouver une plus grande autonomie dans leurs systèmes alimentaires et garantir le fonctionnement de systèmes alimentaires locaux, résilients et stables, même en temps de crise.**



2. IL NE PREND PAS EN COMPTE LA DIMENSION PUBLIQUE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Le Sommet considère la nourriture comme une marchandise et non comme un droit commun et humain. Il privilégie fortement les intérêts des entreprises, ce qui se manifeste notamment par le partenariat de l'ONU avec le Forum économique mondial et l'annonce de la nomination du président de L'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) comme envoyé spécial du Sommet.⁴

Cela peut conduire à une plus grande marginalisation des institutions publiques et des organisations communales dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, alors que la pandémie de COVID a

démontré le besoin urgent de renforcer les systèmes et institutions publics. En outre, le Sommet n'offre aucun espace aux États pour discuter de la manière dont ils pourraient mieux remplir leurs obligations en matière de droits humains, environnementaux et du travail en ce qui concerne la réglementation adéquate du commerce, des investissements et des entreprises dans l'intérêt public. **Laisser la nourriture au marché ne fait que renforcer la situation actuelle d'injustices et de problèmes de santé, où l'accès à la nourriture et sa qualité dépendent du pouvoir d'achat, et où la production alimentaire à petite échelle est menacée d'extinction.**

⁴ [Lettre conjointe d'organisations, mouvements, réseaux et académiques de la société civile au Secrétaire général des Nations Unies, mars 2020.](#)

3. IL N'EST ANCRÉ NI DANS LES DROITS HUMAINS, NI DANS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT ET À L'AUTODÉTERMINATION

Il crée une illusion d'inclusivité, alors que le flou persiste quant à l'identité des décideurs et aux procédures de prise de décision. Les organisateurs du Sommet ont délibérément décidé de mettre de côté les mécanismes de participation existants, en ne respectant pas l'autonomie et l'autodétermination de la société civile et des peuples autochtones, et en préférant sélectionner les participants de la société civile sans des critères clairs et transparents pour leur sélection.⁵

En effet, le processus de préparation du Sommet n'a pas mis au centre de ses préoccupations les personnes les plus touchées par la faim, la malnutrition et la destruction écologique, pas plus qu'il n'a fait du droit au développement et à l'autodétermination, notamment des pays les moins avancés, une priorité. **Au lieu de cela, quelques gouvernements du Nord, des associations commerciales représentant les intérêts des sociétés transnationales, des organisations philanthropiques et des ONG internationales promouvant les intérêts des entreprises dominant les débats du Sommet.**



4. IL IMPOSE LA GOUVERNANCE MULTIPARTITE COMME LA VOIE À SUIVRE

Le sommet n'est pas le prolongement d'une décision d'un État membre comme l'ont été les précédents Sommets mondiaux de l'alimentation, et bien que le nom de "sommet" soit habituellement consacré aux réunions intergouvernementales, seule une poignée de gouvernements de pays non sélectionnés par des groupes régionaux font partie de son comité consultatif. Au lieu de cela, il suit une approche multipartite forte, qui met sur un pied d'égalité gouvernements, entreprises, autres acteurs du secteur privé, organisations philanthropiques, scientifiques et ONG internationales.

L'absence de reconnaissance des déterminants structurels des crises actuelles conduit à la sous-estimation des réformes de gouvernance,

nécessaires pour garantir la reddition de comptes démocratique (y compris la responsabilité des entreprises) et préserver les espaces publics d'élaboration des politiques de l'influence induite des entreprises. Il est important de noter que le Sommet encourage fortement le volontarisme et les coalitions d'action multipartites, qui légitiment le secteur des entreprises comme faisant partie des solutions, alors qu'il est en réalité responsable de nombreux problèmes ; il empêche l'adoption d'une réglementation contraignante des sociétés transnationales, ainsi que l'amélioration de la responsabilité des États puissants. **Il est en outre particulièrement inquiétant que les formes de gouvernance multipartites marginalisent les pays les moins avancés dans le processus décisionnel international.**

⁵ Pour une analyse plus approfondie des problèmes liés au sommet, veuillez consulter le document d'analyse du Mécanisme de la société civile (MSC) ["What is wrong with the UNFSS"](#).



POURQUOI CETTE INSISTANCE SUR LES “SYSTÈMES ALIMENTAIRES”? QU’EST-IL ARRIVÉ À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU DROIT À L’ALIMENTATION ? OÙ EST LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE?

Le concept de systèmes alimentaires a pris une place prépondérante dans le discours sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et l’UNFSS ne fait qu’amplifier son utilisation. Toutefois, tout en étant abondamment cité, sa signification exacte n’est pas claire,⁶ alors qu’il est considéré comme acquis que nous faisons tous référence à la même chose. Tout d’abord, le cadre des systèmes alimentaires peut représenter un changement de paradigme qui va au-delà du productivisme agricole et des solutions basées sur le marché, vers des politiques et des pratiques holistiques qui font des systèmes alimentaires des biens publics. **Cependant, l’approche dominante des systèmes alimentaires, au cœur du Sommet, est basée sur les intérêts des systèmes alimentaires corporatifs.**

Face à cette confusion terminologique, il convient de préciser que la définition d’un système alimentaire est, avant tout, descriptive. De manière générale, elle décrit la façon dont les aliments sont produits, distribués, consommés et éliminés dans une certaine région, ainsi que les impacts et les moteurs de ces activités. Mais elle

n’implique pas de direction vers un changement des systèmes alimentaires, elle n’est pas normative.

La sécurité alimentaire est l’ancien concept central qui a été mis de côté par le discours sur les systèmes alimentaires. La sécurité alimentaire est quant à elle normative, mais elle n’inclut pas nécessairement des instruments de responsabilité et d’applicabilité.

L’instrument le plus clair est le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates (RtFN),⁷ qui entraîne des obligations pour les États et fournit un cadre normatif pour la transformation des systèmes alimentaires.⁸

Le concept de souveraineté alimentaire est également essentiel lorsqu’on parle d’orientation prescriptive pour la transformation des systèmes alimentaires. Il met l’accent sur le contrôle démocratique des systèmes alimentaires et s’attaque aux causes profondes de la faim et de la malnutrition, en plaçant la question du pouvoir au premier plan.

⁶ Le seul endroit où le paradigme des systèmes alimentaires a été discuté au niveau international est dans les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition (VGFSyN) qui ont été adoptées en février 2021 par le CSA. Cependant, les VGFSyN étaient loin de répondre aux attentes en tant que premier document négocié capable de guider la transformation des systèmes alimentaires et [n’ont donc pas été approuvées par le CSM](#). Les négociations du VGFSyN ont clairement montré que les États membres les plus puissants ne veulent pas laisser le paradigme des systèmes alimentaires révéler tout son potentiel.

⁷ N.D.T.: L’acronyme provient de l’anglais: Right to adequate food and nutrition (RtFN).

⁸ La communauté internationale des États a formellement reconnu le RtFN dans l’article 25(1) de la Déclaration universelle des droits de l’Homme en 1948, puis dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (art. 11), comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant. Le contenu précis de ce droit et les obligations correspondantes des États ont ensuite été précisés dans l’observation générale n° 12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies (CDESC) (1999), puis, plus tard, de manière plus détaillée dans les directives de la FAO sur le droit à l’alimentation de 2004.

DEMANDES AUX GOUVERNEMENTS : COMMENT FAIRE PROGRESSER UNE COMPRÉHENSION HOLISTIQUE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES BASÉE SUR LE DROIT À UNE ALIMENTATION ET À UNE NUTRITION ADÉQUATES ET SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE POUR PERMETTRE UNE VÉRITABLE TRANSFORMATION?

1. PROMOUVOIR UNE VÉRITABLE TRANSFORMATION : RENFORCER LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES LOCAUX, RÉSILIENTS ET AGROÉCOLOGIQUES

Les systèmes alimentaires localisés fondés sur la reconnaissance des contributions positives des petit·e·s producteur·rice·s alimentaires et sur le fait que ce sont les travailleur·euse·s agricoles et alimentaires qui préservent et régénèrent l'environnement, protègent et augmentent la biodiversité, renforcent la production alimentaire durable des petit·e·s exploitant·e·s, préservent les connaissances traditionnelles et permettent le dialogue (ou la co-création) des connaissances. **Le**

soutien à l'agroécologie, entendue comme pratique, connaissance et mouvement, est fondamental car l'agroécologie joue un rôle majeur dans la résilience des systèmes alimentaires locaux et la promotion de la souveraineté alimentaire. Dans le même temps, le commerce, les intrants agricoles et les marchés concernés doivent être réglementés afin de s'assurer qu'ils ne compromettent pas les capacités ni la santé des pourvoyeur·euse·s d'aliments locaux et, plus largement, des systèmes alimentaires locaux.

2. L'INTÉRÊT PUBLIC D'ABORD ! RECONNAÎTRE LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES COMME UNE QUESTION D'INTÉRÊT PUBLIC ET L'ALIMENTATION COMME UN BIEN COMMUN

Une approche holistique des systèmes alimentaires reconnaît la dynamique complexe d'interdépendance des systèmes alimentaires avec d'autres secteurs (santé, agriculture, environnement, politique, culture) et systèmes (tels que les écosystèmes, les systèmes économiques, les systèmes socioculturels, les systèmes énergétiques et les systèmes de santé). Une telle approche reconnaît aussi, par conséquent, que les systèmes alimentaires combinent et peuvent servir plusieurs objectifs publics tels que la protection et la régénération de la nature, la santé et le bien-être, la protection de la main-d'œuvre et des moyens de subsistance, la culture et la connaissance, et les relations sociales.

À cet égard, les systèmes alimentaires offrent un point d'entrée critique pour les politiques et les investissements publics, où la protection de l'intérêt public doit primer sur celle de l'intérêt privé. Cela signifie également que la transformation des systèmes alimentaires nécessite une coordination entre les différents domaines politiques et exige de s'attaquer aux facteurs structurels tels que les déséquilibres de pouvoir et la gouvernance non démocratique. La nourriture doit être considérée comme une ressource essentielle dont la gestion relève d'un mandat social visant à garantir le droit à une alimentation adéquate pour toutes et tous - comme

un bien commun. **Par conséquent, les institutions publiques et les organisations communales doivent être renforcées, le pouvoir des entreprises démantelé et les entreprises et le capital financier réglementés.**



3. PLACER LA COMPRÉHENSION HOLISTIQUE DU DROIT À UNE ALIMENTATION ET À UNE NUTRITION ADÉQUATES (RTFN) AU CŒUR D'UNE APPROCHE RÉELLEMENT TRANSFORMATRICE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

La compréhension holistique du RtFN va au-delà de la perspective de la sécurité alimentaire. Les éléments principaux qu'elle implique sont les suivants:

- **L'indivisibilité des droits humains comme principe directeur.**
- **Une attention particulière aux droits des femmes et à l'égalité des sexes.**
- **La souveraineté alimentaire au cœur de la transformation**, qui affirme le droit des peuples, des nations et des États à définir démocratiquement leurs propres systèmes d'alimentation, d'agriculture, d'élevage et de pêche, et à élaborer des politiques guidant la production, la distribution et la consommation des aliments.
- **Une approche holistique de la nutrition qui va au-delà de la simple consommation d'aliments**, en considérant que le bien-être nutritionnel est lié aux dimensions sociales des pratiques alimentaires et à la santé du sol et de la planète dans son ensemble.
- **La reconnaissance et la mise en œuvre des obligations extraterritoriales des États**, en particulier l'obligation de réglementer les entreprises nationales pour qu'elles respectent les droits humains à l'étranger et la coopération entre les gouvernements pour garantir les droits humains.



4. STOP AUX MULTI-PARTENARIATS ! CLARIFICATION DES RÔLES ET MISE EN PLACE DE GARANTIES SOLIDES CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les agences de l'ONU doivent être financées de manière adéquate afin de pouvoir fonctionner de manière indépendante. Elles doivent être démocratisées, afin de garantir la participation significative des titulaires de droits. L'approche fondée sur les droits humains implique également de clarifier les rôles au sein des systèmes alimentaires: les États doivent adopter des cadres politiques qui distinguent clairement et garantissent des rôles appropriés pour les différents acteurs dans l'élaboration des politiques publiques et la mise en œuvre des programmes (détenteurs de droits et porteurs d'obligations) et assurer la participation significative des personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition dans la prise de décision

publique et la mise en œuvre des programmes. Ils doivent également adopter des garanties solides pour se protéger contre les conflits d'intérêts résultant de relations inappropriées avec le secteur des entreprises et de son influence. Les États doivent assurer la transparence de leurs actions et mettre en place des cadres et des mécanismes clairs grâce auxquels ils pourront être tenus responsables par leur population des décisions et des actions qu'ils prennent en matière de systèmes alimentaires. **Parallèlement, ils doivent établir des réglementations et des cadres de responsabilité clairs pour tenir les acteurs privés, y compris les entreprises, responsables des actions qui portent atteinte aux droits humains.**

AUTEUR:

Charlotte Dreger, Sofía Monsalve / FIAN International

MISE EN PAGE:

FIAN International / Harjyot Khalsa

REMERCIEMENTS:

Les idées contenues dans le présent briefing politique sont basées sur le travail collectif de FIAN au sein de la Réponse autonome des peuples au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

PUBLIÉ PAR :



JUILLET 2021.

Cette publication ou des parties de celle-ci peuvent être utilisées gratuitement par d'autres personnes à condition qu'elles fournissent une référence appropriée à la publication originale.

POUR EN SAVOIR PLUS



<https://www.csm4cfs.org/fr/unfss-fr/>



<https://www.foodsystems4people.org/?lang=fr>

POUR PLUS D'INFORMATIONS, SUIVEZ FIAN SUR LES MÉDIAS SOCIAUX



www.fian.org



@FIANista



@fianinternational



FIAN International